



33^e année

Al-watwan

LE PREMIER JOURNAL DES COMORES.

n° 3314 du Mercredi 29 Novembre 2017
Directeur de la publication : Ahmed Ali Amir

Rapatriement des migrants comoriens de Libye Un premier contingent de 22 de nos ressortissants attendu le 07 décembre prochain

Une semaine après la publication par le ministère des affaires étrangères d'un communiqué annonçant le rapatriement de 83 ressortissants comoriens, candidats pour l'Europe et actuellement dans des centres d'accueils en Libye, la mesure se concrétise. Un premier contingent de 22 de nos ressortissants est attendu dans le pays le 7 décembre prochain. Ce n'est que le début du processus de rapatriement, annonce le secrétaire général du ministre des Affaires étrangères, Ali Mohamed Soilih. D'autres contingents vont suivre. Pour celui attendu le 7 décembre, il ralliera les Comores via Addis-Abeba à bord de la compagnie Ethiopian Airlines. Il faut souligner que ce rapatriement a pu avoir lieu grâce à l'Organisation internationale des migrations et au système des Nations unies aux Comores.

Lire page 3



Nation

Droits de l'enfant : Les Ong dénoncent le manque d'accompagnement de l'Etat



Hier au Jardin de la paix, six Ong, Cap, Fahar & Nour, Hifadhu, Mwana Tsiwa Mdzima, Subuti Wambe et Djama, ont signé une déclaration dite "Déclaration de Moroni sur la violence contre les enfants". L'objectif de cette initiative est d'œuvrer ensemble dans l'éradication des violences faites aux enfants dans le pays. Il faut dire que le constat est alarmant : 192 cas de viols et violences faits aux enfants en 2016 et 165 en 2015. Et pour ne rien arranger, "seuls" 59% de ces cas ont été transmis à la justice. C'est ainsi que les Ong signataires de cette déclaration réaffirment "l'impératif moral de protéger les enfants contre les préjudices, tels qu'ils sont consacrés et protégés dans les enseignements de toutes les communautés religieuses et spirituelles mondiales et dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs".

Lire page 5

Lire également

Projet de loi relatif à l'information
Le texte sera présenté à l'Assemblée nationale durant cette session

Préparatif des assises
Sensibilisation massive et consultation citoyenne dès le 1^{er} décembre

Après de nombreux travaux de plusieurs acteurs du secteur, l'avant projet de loi relatif à l'information et la communication a été officiellement remis au ministre de l'Information qui devra lui, le présenter en conseil des ministres. Composé de 157 articles répartis en sept chapitres, le nouveau texte, conçu suite à la révision du code électoral de 1994 révisé en 2010, s'efforce de prendre en compte le cadre légal existant.

Page 2

Le porte-parole du Cpan, Saïd Larifou, a tenu une conférence de presse hier pour, dit-il, vulgariser les activités effectuées et/ou en cours. Ainsi, on a appris que le budget de fonctionnement du Cpan avoisine les 340 millions de francs. Bientôt, une campagne de sensibilisation va être lancée avec, notamment, la mise en place de "villages assises" et du site internet dédié à ce rendez-vous national.

Page 3

Vandalisme sur le chantier du stade de Maluzini Une machine de la société Scg a été volée, mardi

Alors que le chantier est sécurisé par des militaires armés, un intrus s'y serait introduit et subtilisé cet outil de la société chinoise chargée de la construction du complexe sportif, Shanghai construction groupe (Scg). Le responsable comorien des infrastructures sportives, Abdou Raouf Ahmed, se dit "choqué pour plusieurs raisons". Une enquête a été ouverte par la brigade de recherche de la gendarmerie de Moroni et la société Scg, qui a déposé une plainte contre X, demande le soutien de l'autorité publique pour que les auteurs de ce cambriolage soient rapidement appréhendés.

Lire en dernière page

Projet de loi relatif à l'information et la communication

Le projet de loi sera présenté à l'Assemblée nationale durant cette session

Conçu suite à la révision du code électoral de 1994 révisé en 2010, le projet de loi relatif à l'information et la communication a été remis au ministre de l'Intérieur pour être présenté au conseil de gouvernement. Composé de 157 articles divisés en sept titres, ce texte s'efforce de prendre en compte le cadre légal existant. Lors de cette cérémonie de remise, Mohamed Daoudou a déclaré que la révision du code de l'information faisait partie des actions retenues dans le plan d'action du gouvernement en vue de mettre de l'ordre dans la profession de journaliste.

L'avant projet de loi relatif à l'information et la communication a été officiellement transmis au ministre de l'Intérieur et de l'Information, Mohamed Daoudou, par le président du Conseil national de la presse et de l'audiovisuel (Cnpa), Mohamed Boudouri. Ce document remis au ministre de l'Information a été conçu à l'issue de nombreux travaux réalisés avec l'appui technique de la fondation du centre européen d'appui électoral (Eces). Composé de 157 articles est divisés en sept titres, le projet de loi traite les dispositions générales, celles qui sont spécifiques à la presse et aux médias audiovisuels. Ce texte examine également le Cnpa, l'exercice de la profession de journaliste, les droits de réponses et prévoit également diverses dispositions transitoires et obligatoires. Ce document remis au ministre de

l'Information pour être soumis au conseil des ministres est tiré du code de l'information de 1994, révisé en 2010 et bâti sur une nouvelle mouture. Ce nouveau texte s'efforce de prendre en compte le cadre légal existant et également de mettre l'Union des Comores au même niveau que les pays qui font référence dans le domaine.

Vulgariser le texte

Lors de cette cérémonie, Mohamed Daoudou a déclaré que la révision de ce code de l'information faisait partie des actions retenues dans le plan d'action du gouvernement en vue de mettre de l'ordre dans la profession de journaliste. "Je vous assure que ce document va être présenté au gouvernement pour à la suite être soumis à l'examen des députés". Dans son intervention, il a ajouté que



"nous ferons le nécessaire pour présenter ce projet de loi à l'Assemblée nationale durant cette session". De son côté, le président du Cnpa a rappelé que la réalisation de ce projet de loi a été possible grâce à la contribution de l'expertise nationale et internationale. "Nous avons fait appel à l'Eces, qui a mis à notre disposition un expert qui durant le processus de

réalisation du document a travaillé avec des professionnels comoriens, des juristes et autres ressources". Dans son intervention, Mohamed Boudouri a assuré le ministre de l'Information de la qualité du document. "C'est un bon document, il aura tout son sens si le gouvernement se l'approprie et que les députés l'adoptent pour qu'ensuite vienne le tour de

la vulgarisation". Au sujet de cette vulgarisation sollicitée par le président du Cnpa, le ministre de l'Intérieur a précisé qu'il ne faut pas attendre l'adoption des députés pour vulgariser le document. "Le contenu de ce texte doit être rendu public afin de permettre aux députés de bien le connaître".

Mm

Energie : Ma-Mwe reçoit du matériel roulant



La vice-présidence en charge de l'Energie a abrité hier mardi en fin d'après-midi une cérémonie de remise de voitures au profit de la société de l'eau et de l'électricité (Ma-mwe) en présence de plusieurs personnalités comme le ministre des Finances, Saïd Ali Saïd Cheyhané. "D'une valeur de 75 millions de francs comoriens, cette contribution du programme de redressement du secteur de l'énergie (Prse), projet de la Banque mondiale, entre dans le cadre du plan de redressement et de développement de la société Ma-mwe", a déclaré Moussa Mohamed. Ajoutant que dans ce même projet dont le montant s'élève à cinq millions de dollars figure aussi un

programme qui permettra à la Ma-mwe d'acquiescer les compteurs pré-payés. En remettant les clés au directeur général de la Ma-mwe, Abdou Saïd Mdahoma, le vice-président Djaffar Ahmed Saïd Hassani a rappelé le but de ce don. A l'en croire, il vise à soutenir les efforts du gouvernement comorien dans le cadre de son programme de l'énergie. Au cours de son intervention, il a également tenu à remercier la Banque mondiale au nom du gouvernement comorien pour cet appui oh combien nécessaire pour l'atteinte des résultats dans le domaine cité ci haut. Les véhicules ajoutera-t-il, seront départagés entre les lils.

Abdallah Saïd Ali

Au nom du droit

Députés, mandat et discipline

Élu sous la bannière du parti Crc, mais désormais exclu de celui-ci, le député Ali Mhadji se trouve dans un imbroglio juridique assez improbable. Le parti présidentiel, en tout cas sa coordination politique du Hambuwu, exigerait de ce dernier la démission de son mandat de parlementaire. L'ancienne formation politique d'Ali Mhadji considère, sans doute, que ce dernier doit son succès électoral essentiellement, à l'investiture du parti. Et lui reproche, entre autres, d'exprimer des votes à l'Assemblée en contradiction avec la ligne politique

de son pourtant, désormais, ancien parti politique. Cette exhortation de la Crc est tout simplement contraire à la Constitution. Si telle hypothèse se réalisait, d'abord, le suffrage universel serait confisqué. Ensuite, la logique institutionnelle serait totalement inversée. Il faut toujours rappeler qu'aux Comores, tout mandat impératif est nul. C'est-à-dire que les députés n'ont de compte à rendre à personne si ce n'est à la nation. Même pas aux électeurs qui les ont élus encore moins au parti qui les a investis. Contrairement à une idée fort répandue, la souveraineté n'appartient pas véritablement au peuple, quoiqu'en dispose l'article 3 de la Constitution. Mais, à dire vrai, elle appartient, plutôt, à la nation. D'ailleurs, il n'en saurait être autrement, car du peuple la Constitution n'en reconnaît aucun

représentant. Dès l'instant où le suffrage universel l'a choisi, le député devient le représentant de la nation entière. Son mandat lui impose non pas de chercher l'intérêt partisan, mais d'exprimer la volonté générale. L'élection a comme coupé le cordon qui liait le député, jadis candidat, au parti. Il ne cesse pas, à titre privé, d'appartenir à un mouvement. Il devient simplement, mais totalement, à titre public, l'élu de la nation. Par conséquent, la procédure d'exclusion du parti ne produira d'incidence qu'à l'égard de la personne privée. Jamais elle ne saurait induire la révocation du mandat de la personne publique. Quant à la discipline de vote, c'est une vieille chimère. Sauf à réduire les élus à des simples automates, il n'est clairement pas possible de faire de celle-ci une obligation juridique. On serait même tenté d'y voir un interdit évident. En effet, la constitution, à ce propos le confirme. Elle rappelle, à qui omettrait l'évidence, que le vote des députés est personnel. Ils n'ont pas à subir le diktat d'un groupe de pression encore moins les consignes d'un parti politique. Ils n'ont même pas à appartenir à un groupe parlementaire. Ces derniers qui même s'ils bénéficient d'une tolérance pratique, n'effacent en rien le fait que constitutionnellement les députés ne peuvent, que ce soit à deux ou à dix, former un bloc unitaire et discipliné de vote. Cela ferait du vote des membres de l'Assemblée, une expression collective dans laquelle toute volonté personnelle serait bridée. Ce qui bien



entendu est contraire à la constitution.

Il est temps que les députés se hissent au niveau de leur mandat. Il est temps surtout que respect leur soit reconnu par les autres institutions. Faut-il rappeler que les députés sont élus au suffrage universel direct des comoriens. Ils sont les élus de la majorité absolue du corps électoral. Rares sont ceux qui pourraient se prévaloir d'une telle légitimité. Sauf le président de l'Union. Et encore! Le chef de l'État n'est pas un élu de la majorité absolue, mais seulement, celui du "plus grand nombre". Nuance!

Aussi, les députés ont un devoir d'ingratitude envers les partis dont ils sont issus. Ils ont un devoir d'ingratitude envers l'électorat parfois versatile qui les a plébiscités. La volonté générale doit être, pour eux, la seule obsession. Ils ont à se dévouer, totalement, à la nation qu'ils représentent.

Mohamed Rafsandjani
Docteur contractuel en droit public
Chargé d'enseignement à
l'Université de Toulon

Préparatif des assises

Sensibilisation massive et consultation citoyenne dès le 1^{er} décembre

Le Cpan par son porte-parole a organisé un point de presse hier où il était question de la vulgarisation des activités effectuées ou en cours. Saïd Larifou a révélé que le budget de fonctionnement du Cpan tourne autour des 340 millions, des "villages assises" verront le jour, que les consultations citoyennes devraient commencer le 1^{er} décembre prochain et que le site internet des assises est attendu en fin de semaine. Pour s'assurer d'une adhésion massive de la population, le Cpan ne compte pas lésiner sur les moyens pour s'assurer "d'une communication à la hauteur de l'événement". Le porte-parole a tenu également à souligner le caractère inclusif et l'esprit paisible "qui caractérisent le Cpan".

Programmé au moins une seule fois par semaine pour vulgariser ses activités, le Comité de pilotage des assises nationales (Cpan) a tenu un point de presse hier dans ses locaux de Maluzini. Pour le porte-parole du Cpan, ce rendez-vous avec la presse est d'une grande importance parce que dit-il, les Comoriens doivent être sensibilisés et suivre étape par étape l'évolution des travaux devant conduire à la tenue des assises nationales non pas en décembre comme initialement prévues mais en janvier 2018. Après l'adoption du règlement inté-

rieur, de la mise en place du bureau exécutif du comité et la formation des commissions technique, organisation et communication, "il est temps de mener une campagne de sensibilisation massive pour des assises populaires et inclusives. La commission chargée de la communication devrait lancer sa campagne de sensibilisation et de consultation citoyenne dès le 1^{er} décembre prochain. Des meetings seront organisés un peu partout dans le pays et des structures permanentes seront implantées dans les différentes régions du pays" a expliqué le porte-parole du Cpan, Saïd Larifou.

Pour s'assurer d'une adhésion massive de la population, le Cpan ne compte pas lésiner sur les moyens pour avoir "une communication à la hauteur de l'événement". Pour y parvenir, des "villages assises" seraient organisés dans les trois îles, des consultations dans les pays à forte diaspora comorienne sont également prévues et des antennes du Cpan verront le jour sans oublier le site internet pour les assises qui est en phase de finalisation "pour s'assurer de la participation de toute la population".

338 millions de fonctionnement

Se trouvant dans l'obligation de donner quelques réponses quant au caractère exclusif que certains tentent de coller au Cpan, Saïd Larifou a mis l'accent sur la composition du Cpan et de son bureau. Pour lui, "certains parlent de l'absence de Ndzuanis mais il faudrait plutôt parler de l'absence de trois représentants de Ndzuanis. Sur une délégation de 12 personnes, 9 sont avec nous et il ne manque que les représentants du gouverneur et du conseil de l'île" ainsi que celui du parti Juwa. "La délégation de Mwali est composée de 9 personnes qui sont toutes venues et à Ngazidja, seuls 4 représentants font défaut en intégrant celui du M11. Toutes les tendances sont également représentées non seulement dans le Cpan mais également dans le bureau. Le président et le trésorier sont du M11, un vice-président est venu du conseil de l'île de Mwali, la secrétaire générale est de la société civile et les deux restants sont du milieu politique" a tenu à détailler Saïd Larifou. Ce dernier

confirme que des contacts sont noués avec les responsables des partis politiques qui se sont retirés, que toutes les dispositions sont prises pour les convaincre mais que les travaux devaient continuer "dans un esprit paisible et convivial". En marge de ce point de presse, Saïd Larifou a expliqué que le budget de fonctionnement du Cpan

est adopté et est arrêté à environ 340 millions. Il a également affirmé que la commission technique devrait finaliser la conception des thèmes d'ici demain pour que des experts nationaux et éventuellement internationaux les analysent pour une adoption définitive.

Mohamed Youssouf

Fonctionnement du Cpan : Un budget de 338 millions a été adopté

Investi de la mission de préparer l'organisation des assises nationales, le comité de pilotage dispose d'un budget de 338 104 800 francs Comoriens afin d'atteindre ses objectifs. Selon ce budget, des indemnités de 5 250 000 francs comoriens sont prévues pour les membres qui composent le bureau du comité. A titre d'exemple, le poste de président est rémunéré à hauteur de 400 000 francs le mois à raison de trois mois. Les autres membres du bureau devraient toucher mensuellement 250 000 francs chacun à l'exception des deux vice-présidents qui devront "se contenter" de 300 000 francs par mois. Quant aux autres membres du Cpan, ils auront à se partager la somme de 17 550 000 francs pour des salaires couvrant trois mois. Les femmes de ménages, les agents et les secrétaires, leurs émoluments vont atteindre 1 200 000 francs pour également trois mois de salaire.

A en croire ce document, la commission de communication aura une enveloppe de 49 200 000 francs pour garantir l'adhésion des Comoriens tandis que les sous-com-

missions chargées des thématiques disposeront de 33 800 000 francs. Il est prévu dans ce budget, une somme de 40 818 000 francs destinés aux experts internationaux, 6 300 000 pour les équipements et 4 millions pour les fournitures de bureau. Les réunions préparatoires et les plénières sont budgétisées à 11 750 000 francs alors que les dépenses liées aux événements sont dotées de la somme de 137 500 000 de francs. On apprend que ce budget comporte aussi des imprévus de l'ordre de 30 736 000 de francs. Pour entrer dans les détails, on peut citer entre autres les forfaits de communication et l'achat de téléphone pour 4 millions, les consultations citoyennes pour 5 400 000 de francs, un groupe électrogène prévu pour 1 200 000, trois panneaux digitaux pour une valeur 1 500 000 de francs l'unité, trois ordinateurs pour 1 800 000 à raison de 600 000 l'unité, des per diem liés aux événements de l'ordre de 90 millions, des badges pour les membres du Cpan, le staff technique et les invités pour 6 900 000.

Mohamed Youssouf



Rapatriement des migrants comoriens en Libye

Un premier contingent de 22 de nos ressortissants attendu le 07 décembre prochain

Dans un communiqué publié le 21 novembre dernier, le ministère des Affaires étrangères annonçait le rapatriement, "dans les meilleurs délais", de 83 de nos ressortissants actuellement dans des centres d'accueils en Libye. Cette mesure a été prise une semaine après la diffusion par la chaîne américaine Cnn, le 14 de ce mois, d'une vidéo faisant état de cas de trafic d'êtres humains en Libye. Partout dans le monde des voix se sont élevées pour condamner cette pratique d'un autre âge. Celles en particulier du président de l'Union africaine (Ua), Alpha Condé, et du secrétaire général des Nations unies (Onu), Antonio Guterres. Dans cette vague, de nombreux pays africains ont entrepris, par l'in-

termédiaire de l'Organisation internationale des migrations (Oim), des mesures de rapatriement de leurs ressortissants en Libye. La Côte d'Ivoire d'abord, avec 155 migrants rapatriés le lundi 20 novembre, puis le Cameroun, avec 250 migrants rapatriés dans la nuit du 21 au 22 novembre. Aux Comores, la mesure annoncée par le gouvernement se faisait jusqu'ici attendre. Hier mardi, le ministère des Affaires étrangères, par la voix de son secrétaire général, Ali Mohamed Soillhi, a annoncé qu'un "premier contingent de 22 de nos ressortissants est attendu le 07 novembre prochain". Ces 22 migrants, actuellement dans les centres d'accueils officiels des autorités libyennes, rallieront les Comores par l'Ethiopian Airlines,

avec une escale prévue à Addis-Abeba. "Le processus est en cours. D'autres contingents vont suivre",

annonce le secrétaire générale du ministère des Affaires étrangères. Le gouvernement a pu mettre en œuvre ce processus de rapatri-

ment avec le concours de l'Oim et du système des Nations unies aux Comores.

Dayar Salim Darkaoui





Meck-Moroni
Municipalité d'Epargne et de Croisière pour Moroni-Moroni

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2017

A PARTIR DE 8H30

AU FOYER DES FEMMES DE MORONI

Ordre du jour:

Présentation et adoption des nouveaux statuts de la Meck-Moroni

Accès : carnet de membre et pièce d'identité exigés pour consulter le projet de statut dès lundi 27 novembre 2017 au siège de la Meck-Moroni et pour participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire dimanche 10 décembre 2017



Avis de recrutement

La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France/Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres.

Si vous êtes motivé et prêt à relever des défis, la COI, pour son projet ENERGIES, est à la recherche d'un(e)

Responsable de communication/plateforme de gestion des connaissances pour le programme COI-ENERGIES

Le dossier d'appel à candidatures peut être obtenu comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI (www.coi-loc.org)
- Au département des Ressources Humaines à l'adresse e-mail suivante : shayaree.mooroooven@coi-loc.com
- Au Secrétariat général de la COI à l'adresse ci-dessous.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **Lundi 11 décembre 2017 à 16h00** (heure de Maurice, UTC/GMT + 4).

Blue Tower, 3ème étage, Rue de l'Institut, Ebène, Maurice
Tél: (+230) 402 61 00
Fax: (+230) 465 63 03
secretariat@coi-loc.com
www.coi-loc.org



INDIAN OCEAN COMMISSION

RELANCE (Report date limite pour la remise des offres) AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° COI/SG/AO/2017/020

pour le recrutement d'un bureau d'étude chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un projet régional
« Veille sanitaire Océan Indien-Réseau SEGA One-Health » dans les pays membres de la Commission de l'Océan Indien (COI)

1. La Commission de l'océan Indien (COI), composée de cinq Etats membres : Comores, France/Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles, a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) d'un montant de 8 millions € pour une 3ème phase du projet « Veille sanitaire océan Indien » faisant suite au projet RSIE-Réseau SEGA (Surveillance des épidémies et gestion des alertes), dans les Etats membres de la COI.
2. Ce projet, d'une durée de cinq ans, a pour finalité de contribuer à une maîtrise coordonnée des risques sanitaires dans l'Océan Indien en disposant à terme d'une équipe régionale au sein du secrétariat général de la Commission de l'Océan Indien qui sera en charge de l'animation et de la coordination du réseau de veille sanitaire sur la base du concept « Une seule Santé ».
3. Ce projet fait suite aux différentes décisions des instances décisionnelles de la COI, et notamment, l'adoption de la Charte du Réseau SEGA One Health par le 32e Conseil des Ministres de la COI en mars 2017. Il a pour objectifs de soutenir le développement du réseau SEGA en consolidant les acquis et en renforçant les capacités techniques de la COI en matière de veille sanitaire, d'alerte et de riposte face aux épidémies, à renforcer l'expertise technique régionale en matière de réduction des risques sanitaires dans le contexte du réchauffement climatique et à institutionnaliser et renforcer le réseau régional intégré de veille sanitaire au sein de la COI à l'issue des 5 ans.
4. Le projet sera mis en oeuvre par une Unité Veille Sanitaire créée au sein du Secrétariat général de la COI (SG-COI).
5. Par le présent appel à manifestation d'intérêt, le SG-COI se propose d'arrêter une liste restreinte de consultants qui seront appelés à soumissionner

- pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet.
6. Les prestations d'AMO attendues concernent les domaines des politiques de veille sanitaire, l'appui institutionnel à la COI, l'organisation et la participation aux formations, les revues et évaluations des politiques nationales, le renforcement des laboratoires de santé publique, les investigations d'épidémies, et en particulier les bases de données et réseaux informatiques et la production de connaissances sur les thématiques touchant à la santé, climat, environnement et genre. L'assistance à maîtrise d'ouvrage appuiera, par ailleurs, la COI pour la gestion administrative et financière du projet. L'assistance technique sera basée à Maurice avec des déplacements fréquents dans les Etats membres. La mise en place de l'assistance technique est prévue pour Mars 2018.
 7. Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse à des consultants ayant des compétences dans les domaines de la santé publique (humaine/animale), de l'organisation des systèmes de santé et de la veille sanitaire.
 8. Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt comprend une section 1 (Pièces administratives) et une section 2 (Références du Consultant).
 9. Chaque dossier, rédigé en français en trois (3) exemplaires dont l'original et deux (02) copies, devra parvenir au Secrétariat général de la COI, sis à l'adresse mentionnée à l'article 14, au plus tard le **Vendredi 12 Janvier 2018 à 12h00**, heure locale, soit par courrier express, soit déposé contre récépissé, et devra porter la mention :

- RELANCE (Report date limite pour la remise des offres)**
AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° COI/SG/AO/2017/020 pour le recrutement d'un bureau d'étude chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un projet régional « Veille sanitaire Océan Indien-Réseau SEGA One-Health » dans les pays membres de la Commission de l'Océan Indien (COI)
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
10. Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être produites en originaux ou en photocopies légalisées par l'autorité émettrice, datant de moins de trois (3) mois.
 11. L'analyse des dossiers sera effectuée par une Commission désignée par le Secrétaire Générale de la COI. Le lancement de l'appel d'offres est envisagé pour Fin Janvier 2018.
 12. La liste restreinte comprendra les consultants présentant les meilleures références techniques pour cette étude, et dont le dossier administratif est en règle.
 13. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du : Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI)
Blue Tower, 3ème étage, Rue de l'Institut, Ebène, Maurice
Tél : (230) 402 6100 - Fax : (230) 465 6798
Ligne directe bureau : (230) 464 8736
E-mail : innocent.miada@coi-loc.org
kouthoum.djamaradar@coi-loc.org
Site Web : <http://www.coi-loc.org>
- Section 1: PIECES ADMINISTRATIVES**
Les consultants intéressés devront joindre à leur dossier une déclaration de manifestation d'intérêt

- faisant apparaître, pour les personnes physiques, leurs nom, prénoms, qualité, domicile, nationalité et, s'il s'agit d'une société, la raison sociale. L'adresse du siège social, et les pouvoirs délégués aux signataires.
- Section 2 : REFERENCES DU CONSULTANT**
Le consultant devra présenter le bureau d'études (chiffre d'affaires, expérience dans la région et les domaines ciblés) et indiquer les services rendus pendant les cinq dernières années (soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'une association), qui illustrent le mieux ses qualifications. Pour chaque service obtenu par contrat, il devra indiquer : la désignation de la mission, le pays et le lieu, le personnel spécialisé fourni par la société/organisme (profils), le nom et l'adresse du client ou du maître d'ouvrage, le nombre d'employés ayant participé à la mission, la durée (date de démarrage et date de fin), la valeur financière approximative du contrat (en euros), le nom des éventuels consultants associés ou partenaires, le nombre de journées ou de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés, les noms des responsables des équipes (directeur ou coordinateur de projet, chef d'équipe), la description du projet, la description des services effectivement rendus par le personnel du consultant.
- Section 3: DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL**
Les consultants intéressés devront joindre à leur dossier une Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social dûment signé et suivant le format exigé à cet effet à obtenir sur demande auprès de la COI.

Journée internationale internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes L'Ong Hifadhu poursuit sa campagne de sensibilisation

L'Ong Hifadhu bat campagne depuis samedi 25 novembre dernier (journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes) en vue de sensibiliser l'opinion face à la recrudescence, dans notre pays, des cas de violences faites aux femmes et aux enfants. Hifadhu, organise ainsi des rencontres et des tournées dans les différentes écoles et autres lieux publics pour sensibiliser davantage les citoyens sur les droits des enfants et des femmes.

Lundi dernier, dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'Ong a organisé une journée de sensibilisation au sein de l'établissement Ahli Souna Waldjamaa. Autour de la présidente de Hifadhu, Rahmatou Goulam, une centaine d'enfants attentifs aux propos de celle qui a déclaré prendre la parole "en tant que mère". Rahamatou

Goulam s'évertuera à expliquer à "ses enfants" ce qu'elle entend par violence, en prenant soin de relever certaines nuances afin d'éviter que ces enfants prennent une éventuelle réprimande pour une agression. Elle s'attardera sur "les violences qui peuvent porter atteinte à leur santé physique et psychologique", qu'elle appelle avec véhémence à dénoncer. En n'omettant pas au passage de présenter à ces enfants le numéro

vert mis en place par l'Ong en partenariat avec l'Unicef : le 1760. Dans son discours, la présidente de Hifadhu s'est employée à responsabiliser ces enfants par rapport aux torts qu'ils peuvent causer à leurs camarades de classe, leur rappelant l'un des principes de notre religion qui nous recommande de "vivre comme frères et sœurs".

Responsabilité partagée

Le discours de Rahamatou Goulam a été suivi par une série de questions. Les enfants, très impliqués, se sont succédé au micro pour faire part chacun de leurs craintes. Le message est apparemment bien saisi, Ali Hassane, un élève de CM2, appelant l'Ong Hifadhu à revenir le lendemain



pour que les autres élèves puissent bénéficier de leurs précieux conseils. "L'un des rôles d'un chef d'établissement et des professeurs est d'assurer la protection de leurs élèves. Nous ne pouvons qu'encourager ce

genre d'initiatives qui œuvrent pour le bien être des enfants", a réagi pour sa part Charif Mohamed Mougni, directeur de Ahli Souna Waldjamaa.

Dayar Salim Darkaoui

Droits de l'enfant : Six Ong plaident pour une déclaration nationale contre la violence faite aux enfants

Un groupement d'Ong s'est réuni ce mardi 28 novembre au Jardin de la paix pour réfléchir sur une déclaration nationale relative aux droits de l'enfant. L'élaboration et la signature de cette déclaration, dite "Déclaration de Moroni sur la violence contre les enfants", intervient après le constat, ces dernières années, de l'augmentation des cas de viols et de violences à l'égard des plus petits. "Pour ne citer que ces deux dernières années, 192 cas de viols et violences faits aux enfants ont été enregistrés en 2016 contre 165 en 2015", relève ladite déclaration que nous nous sommes procurés. Sur les 192 cas recensés en 2016, seuls "59% des cas ont été transmis à la justice", étaye le même document.

Face à ces chiffres "effrayants", les Ong Cap, Fahar & Nour, Hifadhu, Mwana Tsiwa Mdzima, Subuti Wambe et Djama, ont pris la résolution d'œuvrer "main dans la main" pour "éradiquer les violences faites aux enfants en Union des Comores".

Ensemble ils affirment "la dignité fondamentale de chaque garçon et de chaque fille" et réaffirment "l'impératif moral de protéger les enfants contre les préjudices, tels qu'ils sont consacrés et protégés dans les enseignements de toutes les communautés religieuses et spirituelles mondiales et dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs".

Ces six Ong déplorent, "malgré les nombreuses actions de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement des victimes" menées des années durant, le manque d'accompagnement de l'État. Or, précise ladite déclaration, "sans le concours de l'État, les violences ne seront jamais éliminées".

"Pas d'urgence sans la protection des enfants"

Elles plaident, "au titre de la convention des Nations unies pour la protection des enfants que notre pays a signée depuis les années 90", pour la mise en œuvre d'un ensemble de

"voies et moyens de renforcer la lutte contre les violences faites aux enfants". Parmi lesdits voies et moyens, l'application ferme des lois existantes en matière de violences faites aux enfants (lois Fatah et Mourad); la création d'infrastructures adéquates de prise en charge des enfants en danger et en conflit avec la loi; le renforcement des moyens

d'accompagnement des victimes du service d'écoute; l'implication du corps enseignant dans les programmes de sensibilisation et prévention; le financement d'une étude statistique nationale sur le recensement; l'accompagnement et le renforcement des actions des Ong qui œuvrent pour la protection des enfants. "Partout dans le monde, l'enfant est

le socle d'une société. Ainsi, le degré de sa protection, de son éducation et de son épanouissement, détermine le degré de développement d'un pays. Il ne peut donc y avoir d'émergence sans protection de nos enfants", parachève cette déclaration signée par les représentants des six Ong.

Dayar Salim Darkaoui

Retraite : sexiste, la caisse ?

En cas de décès du mari fonctionnaire, la veuve perçoit une pension jusqu'à la fin de ses jours. Dans le cas inverse, le mari est susceptible de bénéficier d'une partie seulement s'il était sous la charge de sa défunte épouse selon la loi en vigueur. N'est ce pas le moment de revoir ce texte ?

Chaque mois, un pourcentage est prélevé sur le salaire des fonctionnaires (mais pas que) lequel est reversé à la Caisse nationale de retraite. Les intéressés, une fois admis à la retraite toucheront une pension. Cette pension concerne la personne qui la cotisait ainsi que sa famille.

A en croire la directrice adjointe de la Caisse de retraite des Comores, Kamalidine Fatima, si c'est le mari qui meurt dans la fleur de l'âge, sa veuve pourra toucher la pension de son mari et ce, jusqu'à sa mort à elle. Cette dernière entre dans le cadre des personnes à charge de son époux comme les parents. Ce qui n'est pas le cas de l'épouse, qui cotisait à la caisse de retraite et qui meurt dans les mêmes circonstances. "Si nous avons pareille situation, c'est parce qu'avant, rares étaient les femmes qui travaillaient dans l'administration, donc moins de

femmes fonctionnaires", explique t-elle. "La plupart d'entre elles étaient des femmes au foyer. Toutes les charges revenaient donc au mari. Voilà pourquoi la veuve peut continuer à percevoir 50% jusqu'à ce que mort s'en suive".

Dépoussiérer les textes

"Si le défunt époux était polygame, toutes les veuves, peu importe le nombre, vont se partager toujours ces 50% et les enfants toucheront 10%", a-t-elle précisé dans notre entretien d'hier.

Dans le cas contraire par contre, le veuf aura "la chance" de bénéficier d'une partie (seulement) de la pension s'il était à la charge de sa défunte femme a souligné le numéro deux de la caisse de retraites des Comores évoquant la loi en vigueur. Cela veut dire, en français facile, qu'aujourd'hui, qu'il y a de plus en plus de femmes qui travaillent dans

l'administration ou ailleurs, nous avons même une femme ministre et une autre qui est une élue de la nation, en cas de mort de la conjointe, son veuf ne pourra percevoir une partie de la pension que s'il est dans l'incapacité de travailler, comme par exemple s'il présente un handicap et autre infirmité.... Ajoutant que la loi ne prévoyait pas une pension pour un mari capable de travailler. Cette loi est quelque peu tombée en désuétude, il faut oser le dire.

Par ailleurs, "les enfants auront droit à leur part jusqu'à ce qu'ils atteignent 21 ans" conclura ce membre du comité directeur de l'Union africaine de la mutualité. Il faut noter que les textes en vigueur sont ceux utilisés pendant l'ère coloniale même s'il y a eu quelques ajustements considérables. En mars dernier, lors de la célébration de la journée internationale de la femme, une conférence débat consacrée à la retraite de la femme était dominée par la question des textes. La nécessité de les dépoussiérer. Mais force est de constater que les choses sont restées en l'état.

Abdou Moustoifa



Demande de démission d'Ali Mhadji

Le député exhorte ses détracteurs à respecter les lois de la République

"Sommé" d'abandonner son siège à l'Assemblée nationale par la coordination politique de Hambuwu car ne défendant pas les intérêts de la Convention pour le renouveau des Comores (Crc), le député Ali Mhadji recadre ceux qui parlaient au nom de ce groupe. Il les appelle à cesser de parler au nom d'une région "qui n'est pas du tout partante" dans leurs manœuvres.

La coordination politique de Hambou de la Crc a organisé avant-hier lundi une conférence de presse au siège de la Crc situé à Moroni pour exiger la démission d'Ali Mhadji. Au lendemain de cette sortie médiatique, l'élu de Hambuwu a tenu à mettre les choses au clair. Sans vouloir s'éterniser sur les propos tenus par les membres de la coordination, il a quand même fait un tour d'horizon sur ce qui entoure ce bras de fer. "J'ai donc accepté de répondre à vos questions en guise de respect à l'endroit des journalistes. Je me dois de vous faire comprendre qu'il n'est pas

évident de répondre à toutes les personnes qui feront une déclaration à l'instar de ceux qui ont tenu le point de presse d'avant-hier au quartier général de la Crc.

Se référer aux textes en vigueur

Ces derniers seront répondus par d'autres jeunes de la région de Hambuwu prochainement car ce n'est pas à moi de le faire" a-t-il révélé dans un bref entretien accordé à Al-watwan.

S'ils veulent une réponse de sa part ajoutera t-il, qu'ils demandent à ceux

qui les envoient de venir pour qu'on fasse une confrontation dans les endroits les plus appropriés. "Actuellement, je suis un député et c'est donc une grande responsabilité qui ne m'autorise pas à jacter un peu partout. J'aimerais leur faire comprendre que nous ne sommes pas en train de changer les chefs de nos

classes sociales, Mfaume wa mdi par exemple. Mais il s'agit d'un mandat de député, je suis donc un élu de la nation", a précisé Ali Mhadji. "Même si les textes et les lois sont bafoués, je continue à croire que notre pays est démocratique. Donc on ne peut pas demander mordicus des choses sans fondements"

devait-il rappeler. Pour ce qui est de l'unité de la région quant à la demande de démission, notre interlocuteur a fait savoir qu'il n'y a jamais eu l'existence d'un quelconque accord entre les 11 localités de la région. "Qu'ils cessent d'associer notre région dans leurs histoires. D'ailleurs ils étaient tous persona non grata dans de nombreux villages comme Bangwa, Salimani, Shuwani entre autres. Avant d'ajouter qu' "on m'a exclu de la Crc car le comportement des membres étaient aux antipodes du mien j'en suis fier car je suis un républicain. J'ai refusé de voter une loi qui allait sanctionner les citoyens. Jamais je ne cautionnerai une augmentation des prix des denrées de première nécessité comme le riz, alors que j'ai été élu pour trouver des solutions pouvant alléger le lourd fardeau que porte la population comorienne."

Abdou Moustoifa



Aviation civile : La plateforme comorienne s'apprête à célébrer la journée du 7 décembre

Des matchs de foot, des concours et des émissions télévisées sont programmés pour célébrer la journée internationale de l'aviation civile à l'Aéroport international Moroni prince Saïd Ibrahim, le jeudi 07 décembre prochain, sous le thème "travaillons ensemble pour qu'un pays ne se sente pas laissé de côté".

L'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (Anacm), en partenariat avec l'Aéroport International Moroni prince Saïd Ibrahim (Aimpsi), Com'Air Assistance et l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna) a organisé, hier mardi à la salle de conférence de l'Anacm, une conférence de presse, pour annoncer la célébration à l'instar des autres pays du monde, de la journée internationale de l'aviation civile, qui a lieu tous les 07 décembre. L'Assemblée générale a proclamé le 07 décembre, journée Internationale de l'aviation civile et a prié instamment les gouvernements ainsi que

les organisations intergouvernementales à célébrer cette date. Pour 2017, la plateforme de l'aviation civile comorienne s'apprête à célébrer cette journée à l'Aéroport international Moroni Prince Saïd Ibrahim.

Encourager les jeunes à l'innovation

Selon l'attaché de presse à l'Anacm, Saïd Choukrane, les sociétés qui interviennent dans le secteur de l'aviation civile se sont mises d'accord pour donner une nouvelle image à cette fête par rapport aux années précédentes. Il a souligné que d'habitude, la célébration de cette journée se faisait au sein de l'agence nation-

le de l'aviation civile, mais cette année, dans la perspective de donner à la nouvelle génération le goût d'embrasser ce secteur, ils ont décidé de déplacer cette fête à l'Aimpsi, pour inviter les élèves et étudiants à voir les initiatives mises en place pour assurer la sûreté et la sécurité des Comoriens. Saïd Choukrane a soutenu que cette initiative est motivée par l'envie de la plateforme de l'aviation civile à attirer les élèves et étudiants à embrasser le monde de l'aéronautique.

Pour le programme de cette journée, des matchs de foots entre l'Aimpsi, l'Anacm, Com'Air et l'Asecna sont

programmés pour le lundi 4 décembre prochain. Les deux finalistes vont s'affronter le mercredi 6 au stade Ajao. Le match suivi d'une émission télévisée dans la soirée de ce mercredi à l'Office de radio et télévision des Comores (Ortc), qui sera animée par des techniciens du domaine de l'aéronautique pour sensibiliser la population.

Avant d'arriver à la date du 7 décembre, destinée à la cérémonie officielle, un concours de création d'un objet volant aura lieu dans certaines écoles, pour encourager les jeunes à l'innovation.

A son tour, le chargé de la stratégie

de communication à l'Aimpsi, Ali Mohamed Ibrahim a déclaré que les compagnies aériennes nationales et internationales exerçant au niveau du pays prendront part à cette journée, pour présenter au public leurs offres de services quotidiens.

"A l'arrivée de nouvelles autorités, il y a toujours des nouvelles perspectives et de l'innovation. C'est pour cette raison que les dirigeants de la plateforme de l'aviation civile comorienne s'emploient à donner une nouvelle portée à la journée du 7 décembre prochain", a déclaré Saïd Choukrane.

Ali Abdou

Centre de santé de Nyumashiwa Les clignotants sont au rouge



Le centre de santé de Nyumashuwa édifié dans les années 80 à l'entrée de la ville se devait de résoudre les problèmes de premiers soins de la population de plusieurs localités et préparer l'évacuation en toute sécurité des cas urgents au centre hospitalier de référence insulaire de Fomboni.

Il est doté d'un bâtiment central où sont concentrés les services de médecine, maternité, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, bureaux administratifs alors qu'un autre bâtiment flambant neuf conçu pour être un bloc opératoire, est désespérément vide.

Selon Saandia Hamadi, la gestionnaire, l'établissement vit au dessus de ses moyens et si rien n'est fait par

le service public il faudra penser à mettre la clé sous le paillason.

En effet selon notre interlocutrice, les recettes mensuelles qui ont un peu augmenté depuis l'affectation d'un nouveau médecin oscille autour de 250 000 francs. A cela, il faut ajouter la dotation mensuelle de 250 litres d'essence que la gestionnaire affirme convertir directement dans une station-service afin d'augmenter les revenus.

Les dépenses seraient un casse-tête avec pour commencer la prise en charge d'un certain personnel. Bien entendu ces gens, souligne-t-elle, ne sont pas payés selon leurs compétences et un infirmier ou sage-femme débutant ne perçoit que 25 000 francs au lieu de 90 000 pour ce qui est d'un collègue recruté par la

fonction publique. La motivation du personnel en pâtit évidemment.

Le centre doit aussi payer des indemnités de garde à ses agents en plus de l'entretien des 2 véhicules.

Face à ce marasme, le Secours Islamique mondial, une ONG saoudienne pourrait être une bouffée d'oxygène. Pour l'heure et depuis des années elle se contente de la prise en charge du médecin chef qui n'est d'ailleurs rémunéré qu'après plusieurs mois de retard. Mais il y aurait de bonnes perspectives et tout laisse croire que dans les mois à venir l'ONG va s'impliquer davantage et va prendre en charge certaines dépenses tout en essayant d'améliorer ses méthodes de décaissement.

Protection des ressources forestières

La coupe massive du bois conduit à un tarissement des sources d'eau

Très prochainement, grâce aux nouveaux financements et partenariats développés et en s'appuyant sur son plan stratégique 2015-2020, Dahari va concrétiser un certain nombre d'activités dont l'extension de son intervention à Ngazidja et Mwali. Et pour régénérer la végétation de Ndzuani, près de 14.631 arbres forestiers et fruitiers y ont été plantés en 2016.

Après une dizaine d'activités sur l'île de Ndzuani où elle conduit un combat tous azimuts pour la protection des ressources forestières, la conservation de la biodiversité et des sources d'eau et l'amélioration des revenus des paysans, Dahari compte élargir son intervention sur les autres îles de Ngazidja et Mwali, conformément à son plan stratégique 2015-2020. Très prochainement, grâce aux nouveaux financements et partenariats développés, l'Ong comorienne va concrétiser un certain nombre d'activités, notamment la sauvegarde du couvert forestier du pays. Il est constaté que la forêt naturelle des Comores continue de régresser rapidement, mettant en péril les ressources en eau, la fertilité des sols et la biodiversité unique de l'archipel. Rien qu'à Ndzuani, le couvert forestier de l'île est passé de 9.012 hectares à 1.701 hectares en l'espace de 20 ans, apprend-t-on d'une étude de 2015. Cela représente une perte de 80% de la

forêt naturelle. Autrement dit, la surface forestière restante est évaluée à 4,01% de la surface de l'île. Et pour agir contre un déboisement sauvage qui risque de faire disparaître la forêt naturelle, l'Ong nationale Dahari s'est entièrement engagée dans le combat en accompagnant les communautés paysannes depuis une dizaine d'années déjà.

Une promotion de l'initiative du reboisement

Pour un bilan des activités de l'Ong en 2016, il est fait état de la création de 4 pépinières communautaires de 16.000 arbres, de l'élaboration de 4 plans d'aménagement de bassins versants, de la mise en place de 4 comités de gestion de l'eau, de la plantation de 14.631 arbres forestiers et fruitiers. Des actions inscrites dans le cadre de la gestion des ressources naturelles terrestres. Il est à souligner que la coupe massive du bois conduit inéluctablement à un tarissement des sources d'eau.

Un programme pilote consacré à la protection communautaire de trois sources d'eau des zones de Hamkambu, Gnambo et Maguni est en exécution actuellement dans les villages respectifs de Hadda, Outsa et Ouzini à Ndzuani. Dahari bénéficie des soutiens financiers de l'Union européenne et du Programme franco-japonais pour le développement durable (Pfjdd). Nabourhane Abdallah, agriculteur et président du comité de gestion de l'eau à Hadda, affiche autant d'optimisme à l'action. *"Nous sommes fiers du travail commencé il y a deux ans et nous sommes convaincus que nos actions vont dans le bon sens. Cela prend du temps mais j'espère que les rivières et les sources d'eau restantes seront hors de danger d'ici quelques années"*.

Le projet du Pfjdd, *"un modèle de gestion forestière communautaire pour les Comores"*, accompagne la campagne de crowdfunding, lancée fin 2015 pour mobiliser des fonds et soutenir la production de l'album de promotion de l'initiative du reboisement, *Sing 4 Comoros forests*, sorti le 27 octobre dernier.

Outre le groupe anjouanais Ouvoimoja et les artistes comoriens de renommée internationale, Maalesh, Nawal, Cheikh MC, Eliasse



et Costy, impliqué dans ce projet musical, des contributeurs venant de 37 pays du monde (Etats-Unis, Angleterre, Europe, Népal, Argentine, Pérou, Comores, Japon, ...) se sont mobilisés pour sauver la forêt.

Un arbre pour un donateur

Environ 65.000 euros ont été récoltés auprès de 279 donateurs privés et de partenaires internationaux, dont Sustainable lush fund, l'Ambassade de France aux Comores, Hrh The Prince of Wales et Biolandes. Un arbre est attribué à

chaque donateur et il est suivi pour la régénération de la forêt à Ndzuani. Les campagnes de reboisement de Dahari pour cette année ont débuté en janvier dernier avec le soutien de la mairie de Hadda et la direction de l'Environnement de l'île, et en partenariat avec les comités villageois de gestion de l'eau et les producteurs. Entre février et mars, près de 2.612 arbres ont été plantés dans la zone de Hadda, pendant que 890 arbres ont été plantés le 5 mars dernier par la communauté et des bénévoles du Croissant rouge dans la zone de Maguni à Ouzini.

Compte rendu de Msa

Journée mondiale des Maisons familiales rurales

Des formations professionnelles pour les jeunes déscolarisés ou non scolarisés

Financées à hauteur de 59 millions par l'Union européenne, les Maisons familiales rurales (Mfr) forment les jeunes déscolarisés ou non scolarisés en aviculture, agriculture, bâtiment, pâtisserie entre autres. 70 jeunes sont insérés dans le milieu professionnel et une centaine est en formation. "Un entrepreneur à Mwali nous a demandé d'envoyer rapidement les attestations de nos jeunes parce qu'il veut les embaucher tous sans exception. Nous avons également discuté avec l'Union des Meck pour financer les projets qui seront portés par les jeunes que nous formons" a révélé le président de la fédération des Mfr, Maoulida Ahamada. Ces Mfr sont implantées à Ngazidja, Ndzuani et Mwali.

Célébrée partout dans le monde le 23 novembre de chaque année, la célébration de la journée mondiale des Maisons familiales rurales (Mfr) n'a eu lieu pour "des raisons de moyens" que le samedi 25 novembre aux Comores précisément à Nkurani ya Sima dans la région du Mbadjini. Ces structures qui œuvrent dans la formation professionnelle et l'insertion des jeunes déscolarisés ou non scolarisés sont aux nombres de cinq aux Comores précisément à Ndrondroni à Mwali, Mramani à Ndzuani, Kuwa ya Mitsamihuli, Mjjoyezi ya Hambuwu et Nkurani ya Sima à Ngazidja. Financée à hauteur de 59 millions par l'Union européenne (Ue) dans le cadre du projet

d'appui à la formation technique et professionnelle de la 10^e Fed, la fédération des Mfr des Comores dispense des formations en aviculture, couture, pâtisserie, agriculture et en bâtiment "pour ceux qui n'ont pas réussi l'école ou qui ne l'ont jamais fréquentée". "Dans un souci de lutte contre le chômage des jeunes, nous avons lancé cette initiative en 2012 bien que les activités aient été effectives en 2013 avec en premier, une subvention de 18 millions de l'ambassade de France. Nous avons formé une première promotion de 70 jeunes que nous avons aidés à insérer dans le milieu professionnel. Actuellement, avec la subvention de 59 millions de l'Ue, nous avons une promotion qui atteint les 100 jeunes" a révélé le président de la fédération

des Mfr des Comores, Maoulida Ahamada. Selon ce dernier, le projet vise particulièrement les jeunes désœuvrés et non formés afin de leur donner une seconde chance pour qu'ils se prennent en charge à l'avenir. "A notre grande satisfaction, un entrepreneur à Mwali nous a demandé d'envoyer rapidement les attestations de nos jeunes parce qu'il veut les embaucher tous sans exception. Preuve s'il en fallait de la pertinence d'une telle initiative. Nous avons également discuté avec l'Union des Meck pour financer les projets qui seront portés par les jeunes que nous formons" a poursuivi,

Maoulida Ahamada.

S'agissant de formations par alternance, les jeunes suivent un cursus de deux ans avec en prime, chaque mois, deux semaines de cours théoriques et les deux autres dans la

Presque 200 jeunes formés

pratique. Pour la présidente de la Mfr de Nkurani ya Sima, Echata Attoumani, les résultats de ce projet sont probants. "Nous avons formés nos jeunes sur les techniques liées à l'agriculture. Que ce soit pour les pommes de terre, la salade, les tomates, les tarots entre autres.

Maintenant ils sont capables de faire les planches, de cultiver des parcelles et de récolter et sauvegarder les produits. A titre d'exemple, cette année nous avons récolté les carottes. Nous avons également transformé plusieurs produits en confitures" a-t-elle tenu à affirmer. A Mwali, le cursus actuel concerne 30 jeunes, entre 18 et 24 à Ndzuani, 25 à Mjjoyezi ya Hambuwu pour ne citer qu'eux. "De notre côté, nous venons d'intégrer le projet raison pour laquelle, nous commençons par la remise à niveau des 25 jeunes qui sont dans notre centre de formation. Disposant d'une vaste forêt, nous mettons l'accent sur les formations en agriculture, la transformation, vente et sauvegarde des produits agricoles" a réagi pour sa part, le président de la Mfr du Hambuwu, Saïd Bacar Mhadju. Pour Mariame Ahamada Mkapvapvo native de Nkurani ya Sima et âgée de 17 ans, les formations dispensées par les Mfr lui permettent d'entretenir le rêve de faire des études en pâtisserie. "Je fais l'école en parallèle et avec cette formation, je me vois travailler dans les grands restaurants et autres hôtels" a-t-elle dit.



Mohamed Youssouf

Chantier du stade de Maluzini Une grosse machine à souder de la société Scg ,dérobée, mardi

Le responsable comorien des infrastructures sportives estime que le vol a été commis vers 1 heure du matin le mardi "si l'on en croit les caméras de surveillance du chantier". Abdou Raouf Ahmed, c'est dit d'autant plus "ébahi et choqué" que le site est hautement sécurisé avec la présence de militaires armés et que la machine volée pesait plus de... deux cent cinquante kilogrammes.

Le chantier de la construction du stade de Maluzini a été vandalisé la nuit du lundi à mardi. Une machine à souder électrique de marque Taylor Bx1- 500-2 de la société chinoise chargée de la construction du complexe sportif, Shanghai construction groupe (Scg), a été dérobée. A en croire le responsable des infrastructures sportives, Abdou Raouf Ahmed, le vol a été commis vers 1 heure du matin le mardi. En effet, si l'on en croit les caméras de surveillance du

chantier, un intrus y a été aperçu entre minuit et 1 heure du matin. Sans donner plus de détails, il se dit à la fois "ébahi et choqué", tout comme les autres responsables et employés du chantier, par le vilain acte pour plusieurs raisons. Il faut savoir, en effet, que, primo, le chantier est sécurisé par des militaires armés jusqu'aux dents. Secundo, il est également incompréhensif qu'une telle organisation de malfaîtres ait pu subtiliser sans provoquer de bruit une machine pesant plus de... deux

cent cinquante kilogrammes. L'engin servait aux gros travaux de soudure. Son vol va, sans doute, compromettre l'évolution des travaux prévus pour arriver à terme, en mai 2019. La société Scg et son directeur de projet, Zhao Chun Kai, demande le soutien de l'autorité publique pour que les auteurs de ce cambriolage soit rapidement appréhendés. Une enquête a été ouverte aussitôt que la société Scg a déposé une plainte contre X et des éléments de la brigade des recherches de la gendarmerie de Moroni se sont rendus, hier, sur les lieux pour les enquêtes préliminaires. La Shanghai construction groupe (Scg) dirige actuellement ses travaux sur l'espace des jeux après avoir mis fin, depuis plus d'un mois, aux gros travaux à savoir la construction des



tribunes, la toiture de la tribune V.i.p, les box des médias, les tribunes officielles et les bureaux administratifs dans le rez-de-chaussée. Ce vol

incroyable pourrait retarder l'avancée des travaux. Affaire à suivre, sans doute...

Edo

Vient de paraître : "L'effondrement de l'intérêt général, le cas des Comores"

Dans cet essai, Djaffar Mmadi dénonce une mauvaise gestion du pays depuis les années 1980 du fait, notamment, des détournements généralisés des biens et deniers publics et la corruption même au plus haut niveau de l'Etat qui "d'ailleurs" n'aurait d'Etat que le nom. Il propose de mettre en place une haute cour de justice indépendante qui jugerait les crimes et délits de ceux qui ont exercé ou qui ont exercé les plus hautes fonctions à la tête de l'Etat histoire de "mettre fin au paisible climat malsain de l'impunité".

“L'effondrement de l'intérêt général, le cas des Comores”. L'essai de l'ancien professeur de français, Djaffar Mmadi, est désormais disponible dans les librairies, à Moroni. L'auteur dénonce la primauté donnée par l'élite politique et intellectuelle à la défense de l'intérêt personnel au détriment de l'intérêt général. L'essai pointe du doigt le "silence complice" du pouvoir politique devant les détournements de fonds publics opérés par des proches. "Il temps de mettre fin à cette morale mafieuse, racine du mal-développement, pour le respect de la dignité de l'Homme et pour la sauvegarde de la paix dans ce pays", déclarait, à ce sujet, cet enseignant-chercheur à l'Université des

Comores lors d'une conférence de presse au New Select hier, mardi. Dans cet essai, Djaffar Mmadi cherche à comprendre la passivité de l'Etat en matière de défense de l'intérêt général. "Peut-on, d'ailleurs, parler d'Etat, lorsque celui-ci est réduit à ne défendre que les intérêts d'un clan", s'interroge-t-il. L'Etat suppose qu'on reconnaisse la réalité de l'existence de graves indélicatesses commises aux dépens de la collectivité nationale et "de porter devant une juridiction indépendante toute forme de vol de deniers publics et de corruption même lorsqu'elles émanent de personnes placées tout en haute de la hiérarchie d'Etat". Pour cet ancien ministre de l'Aménagement du territoire sous

Azali I, il faut mettre en place une haute cour de justice habilitée à juger les crimes et délits de ceux qui ont exercé les plus hautes fonctions à la tête de l'Etat.

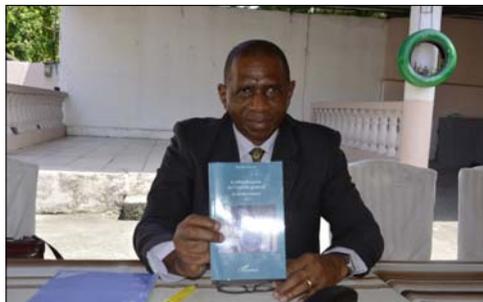
"Civisme, patriotisme et justice impitoyable"

"Il faut mettre fin au paisible climat malsain de l'impunité", propose l'écrivain. Pour un vrai changement, il faut une "justice impartiale et impitoyable avec une éducation basée sur le

civisme et le patriotisme". Ce livre est conçu en trois grands chapitres. Djaffar Mmadi a mis en relief la genèse de ce mal "caractérisé par la corruption, la complicité des intellectuels et le manque d'une presse locale active qui dénoncent les malfaiteurs". Ce livre évoque la "descente aux enfers" des Comores depuis l'arrivée aux pouvoirs d'Ahmed Abdallah Abdéremane qui aurait déclaré en 1980 à Ntsudjini : "Enrichissez-vous par tous les moyens, l'Etat comorien n'a pas

besoin de dignitaires pauvres, ni de petits fonctionnaires mal habillés". Depuis cette politique "dévalorisante", selon l'auteur, pour les générations futures, le pays n'aurait cessé de "s'enfoncer" dans les gouffres de la corruption et les détournements de fonds publics "légalisés par une justice muette caractérisée par l'impunité organisée par le laxisme". Djaffar Mmadi appelle à mettre fin à cette "morale mafieuse".

Nassila Ben Ali



Directeur de la publication
Ahmed Ali Amir.

Rédactrice en chef
Faiza S. Youssouf

Secrétaire de rédaction :
Abdallah Mzembaaba

Rédaction : Hassane Moindjé, Mohamed Solilhi Ahmed, Kamardine Soulé, Ali Abdou, Abouhariat Saïd Abdallah, Nazir Nazi, Nassila Ben Ali, Mariata Moussa, Elie-Dine Djouma, Abdou Moustoifa, Mohamed Youssouf, Dayar Salim Darkaoui, Sardou Moussa (Anjouan), M.N.Riziki (Mohéli).

Service-Photo : Ibrahim Youssouf, Chaarane Mohamed, Salim M.

Réalisation : Hadija Mzé et Abdallah Iliassa (Faissoil).

Directeur administratif et financier : Mohamed Taoufik Thabit.

Comptabilité : Aminata Mohamed.

Publicité : Mariata Ahamada.

Site web :
Mouez2 Fatoumyia
Nahouza Achata
www.alwatwan.net.

Tel. : (+269)
7734448/7733340

La Ccoo de handball à Maurice Uhuru de Mtsamdu éliminé en deux rencontres

Le représentant comorien à la Coupe des clubs champions de handball de l'Océan indien (Ccoo) à Maurice, Uhuru de Mtsamdu ya Ndzuan, est loin de faire bonne figure. Le club champion des Comores de handball semble victime de sa mauvaise forme physique. Lors de sa première sortie dimanche dernier face au club mauricien de l'Union sportive de Beau-Bassin/Rose-Hill (Usbbrh) Hommes, il

a été écrasé sur le score sans appel de 32 buts à 12. La rencontre s'est déroulée à sens unique. Uhuru évolue dans le groupe A, l'Usbbrh, le Curepipe starlight sporting club (Cssc) de Maurice et l'As Château Morange de Saint-Denis de la Réunion. La seconde rencontre des Comoriens a été également une cuisante défaite imposée lundi au Gymnase de Phoenix par les Réunionnais de l'As Château Morange à Saint-Denis.

Trente huit buts à... quatre. Telle a été la correction infligée aux handballeurs comoriens dépourvus de tout pouvoir devant leurs bourreaux réunionnais qui profitent de leur promenade de santé sur le plancher de Phoenix pour s'offrir leur billet pour les demi-finales. Uhuru a été ainsi éliminé du tournoi. Pour son dernier match de poule, Uhuru disputera sa troisième et dernière confrontation face aux Mauriciens du Curepipe starlight sporting club. Le résultat de cette pro-

chaine rencontre n'influencera aucunement sur la position des Comoriens dans le classement de la poule A au sein de laquelle ils garderont la dernière place. La mauvaise prestation de Uhuru illustre la gestion à l'emporte pièce de ce sport aux Comores lequel reste sans dirigeant officiel depuis presque trois saisons. Bon retour au bercail à Uhuru, malgré tout !

Elie-Dine Djouma